

DEMANDE D'ÉQUIVALENCES ET DE VALIDATION DE COMPÉTENCES (1/2)

Equivalences

Les étudiants peuvent demander à titre d'équivalence la prise en compte de titres déjà obtenus, ou d'enseignement déjà suivis et validés dans d'autres institutions de niveau tertiaire. Les éléments correspondants au plan d'étude que ces étudiants suivent à la HEM sont alors validés. Seuls les enseignements suivis dans des établissements tertiaires (Universités, Musikhochschulen, Conservatoires nationaux supérieurs) peuvent être pris en considération.

concernée, en concertation avec le responsable de département ou le coordinateur du module. Aucune équivalence, ni évaluation de compétence n'est possible pour les cours pratiques (musique de chambre, chœur, orchestre).

Merci d'annexer les justificatifs : copie de titres, diplômes, relevés de notes, etc.

Le dossier est à déposer au bureau des études, Rue de l'Arquebuse 12, 4ème étage (réception) avant le 15 octobre de l'année académique en cours.

Evaluation de compétences

Les étudiants possédant les compétences requises pour la validation d'éléments du plan d'étude peuvent demander, sans avoir à suivre les enseignements correspondants, à être soumis à une validation de compétence. Celle-ci prend la forme d'un examen oral ou écrit, mené par le professeur de la discipline

Les cours doivent impérativement être suivis tant que la décision n'a pas été rendue.

Données à compléter	
Nom, prénom	
Discipline principale	
Filière / Orientation suivie	

DEMANDE D'ÉQUIVALENCES ET DE VALIDATION DE COMPÉTENCES (2/2)

Demande d'équivalences

Titre du module ou de l'unité d'enseignement (cours séminaire) dans le plan d'étude HEM, y compris niveau et année	Titre du cours proposé à titre d'équivalence	Institution et filière dans lequel ce cours proposé à titre d'équivalence a été ou est actuellement suivi

Demande d'évaluation de compétence

Titre du module ou de l'unité d'enseignement (cours séminaire) dans le plan d'étude HEM	Indiquer ici en détail comment les compétences que vous souhaitez faire valider ont été préalablement acquises : cours dans des Institutions non tertiaires, pratique personnelle, etc.